

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	9

Date de convocation et d'affichage: treize novembre deux mil dix sept

Séance du: **L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre à 19 heures**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie -
MM. DUPONT François - DESCAMPS Laurent - COQUELLE Jean-Luc - Mme
DZIEMBOWSKI Séverine - M. DEL FABRO Gérald - Mme HOSSELET Jeannine

Absents excusés : M. GUIROD Alain — M. BUADES Michel -Mme D'HALLUIN
Chantal- M. LUDWICZAK Jérôme - M. SENEZ Frédéric

Absent : M. PETIT David

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT DES DEMANDES D'ADHÉSION DE
COMMUNES AU SIVU « MURS MITOYENS DU CAMBRÉSIS »**

Madame Le Maire fait lecture d'une lettre et d'une délibération du SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » relatives à l'approbation de demandes d'adhésion de 4 nouvelles communes (Bantouzelle, Masnières, Gouzeaucourt et Villers Plouich) au sein du syndicat à compter du 01^{er} janvier 2018.

En application des dispositions du code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont invitées à se prononcer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, l'adhésion des communes de Bantouzelle, Masnières, Gouzeaucourt et Villers Plouich au SIVU « Murs Mitoyens Du Cambrésis » à compter du 01^{er} janvier 2018

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES (SALLES ET MOBILIER) ENTRE LE
SIVOM d'Action Sociale de l'Ouest Cambrésis et la Commune d'HEM-LENGLET**

Madame Le Maire informe que les modalités de participation aux dépenses d'entretien par le SIVOM sont modifiées :

- Remboursement à hauteur de 6.00 € pour une heure.
- Remboursement à hauteur de 48.00 € pour 8 heures d'occupation, à compter de ce jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la nouvelle convention.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURITÉ A L'ÉCOLE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé auprès de 5 cabinets d'études ou architectes pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de l'école. Trois ont répondu.

Il s'agit de :

- GP ARCHITECTE de Cambrai pour un montant de 7 449.30 € HT
- CIBLE VRD de Marcoing pour un montant de 10 680.00 € HT
- EVRL d'ARCHITECTURE KLUJ Eric de Douai pour un montant de 13 235.00 € HT

La Commission d'Appel d'offres a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre à GP ARCHITECTURE de Cambrai.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- attribue la maîtrise d'œuvre à GP ARCHITECTE de Cambrai pour un montant de 7 449.30 € HT soit un montant total TTC de 8 939.16 €

- autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune transmet actuellement ses actes soumis au contrôle de l'égalité en se raccordant à l'application « Actes »

La dématérialisation des documents budgétaires est également accessible à tous les émetteurs entrés dans le processus de télétransmission.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, autorise Madame Le Maire à signer un avenant visant à la télétransmission des actes budgétaires avec le représentant de l'état.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION (ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ) DE L'ÉCOLE

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de réhabilitation (accessibilité et sécurité) seront effectués pendant les mois de juillet et Août 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à :

- solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité signé entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et l'Etat.
- effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette



Y. Blanchard